



**Pacte régional d'investissement dans les compétences
en Provence -Alpes -Côte d'Azur**

**APPEL À PROJET
MISSION DE VEILLE, CAPITALISATION, ESSAIMAGE
DE L'INNOVATION**

CAHIER DES CHARGES

Novembre 2020

Préambule

Le CARIF Espace Compétences, centre de ressources régional dans les domaines orientation/formation/emploi, intervient en appui de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Provence (DIRECCTE), pour le développement et la mise en œuvre du **Pacte d'Investissement dans les Compétences de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur**.

Dans ce cadre, le CARIF a une mission de **capitalisation, d'essaimage et de valorisation** des actions innovantes entreprises par les acteurs et opérateurs régionaux contribuant à ce programme.

1. Cadre de l'intervention.

Le CARIF Espace Compétences intervient pour le compte de la DIRECCTE PACA et met en œuvre les attendus du *comité Innovation* instance co-pilotée par l'Etat et Pôle emploi dans le cadre du PRIC.

Ainsi, le CARIF Espace Compétences recense, cartographie et géolocalise l'ensemble des actions retenues dans le cadre du Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC) et du Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences (PRIC) de Provence Alpes Côte d'Azur. Aujourd'hui, cette cartographie est disponible à partir du lien suivant : [https://rebrand.ly/carto PRIC PACA](https://rebrand.ly/carto_PRIC_PACA)

Cette cartographie repose sur une base de données qui s'enrichit au fur et à mesure de nouvelles actions retenues.

Par ailleurs, dans le cadre de cette mission d'appui à la mise en œuvre du PIC/PRIC, le CARIF Espace Compétences s'intéresse également à mettre en valeur le caractère innovant des actions et projets en cours, de même que plus largement, il exerce une veille sur les actions innovantes au-delà de celle mise en œuvre dans le cadre du PRIC en Provence Alpes Côte d'Azur. Par ailleurs dans une perspective d'essaimage sur les territoires des pratiques repérées, le CARIF souhaite cartographier le réseau régional des tiers lieux visant à contribuer de l'innovation sur les territoires.

2. La commande : cahier des charges.

Lot n°1 : Compléter et faire évoluer la cartographie des projets PIC/PRIC

A ce jour, 1279 actions PIC/PRIC sont cartographiées. Cette cartographie réalisée par le CARIF Espace Compétences est accessible depuis le lien suivant : https://rebrand.ly/carto_PRIC_PACA

Les actions se répartissent ainsi et correspondant à des appels à projets régionaux et nationaux sur la base desquels les organismes sont retenus :

- > *Plan d'investissement dans les compétences* :
 - 100% inclusion : 24 actions
 - Prépa-apprentissage : 100 actions
 - Repérage des invisibles : 58 actions
 - Intégration professionnelle des réfugiés : 76 actions

- > *Pacte régional d'investissement dans les compétences* :
 - Axe 1 : nouveaux parcours vers l'emploi : 716 actions
 - Axe 2 : consolidation des compétences clés 296 actions
 - Axe 3 transverse : expérimentation / innovation : 9 actions.

Chaque action dispose d'une fiche-descriptive rédigée sur la base des réponses à appel à projet des organismes.

A ce jour, 20 nouveaux projets sont à cartographier. Pour ce faire, il convient :

- **D'en faire lecture et analyse**
- **De compléter et de renseigner le fichier base de données existant à partir duquel sont générées automatiquement les fiches projets descriptives (voir format sur la cartographie) ainsi que la géolocalisation des actions.**

Lot n°2 :

Cartographier le réseau des Tiers lieux en Provence Alpes Côte d'Azur.

Le réseau des Tiers Lieux représente une véritable opportunité pour mettre en œuvre et essaimer les actions innovantes réalisées dans le cadre du PIC/PRIC sur les territoires, ainsi que pour en faire émerger de nouvelles.

Dans cette perspective, il s'avère utile :

- De repérer les Tiers Lieux présents et actifs sur le territoire régional
- De les recenser en vue de les faire figurer sur la cartographie PIC/PRIC énoncée dans le Lot n°1 du présent appel à projets
- De réaliser les travaux préparatoires (mise en base de données à partir d'un format fourni) afin qu'ils figurent sur cette cartographie.

Nota : Documentation utile mais non exhaustive :

<https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/sud-labs-tiers-lieux-lieux-dinnovation-et-de-mediation-numerique-en-provence-alpes-cote-dazur/>

Lot n°3 :

Repérer, capitaliser les réalisations innovantes en vue de les valoriser et de les essayer.

A/ Rendre compte des réalisations des actions cartographiées.

Il s'agit à ce stade de rendre compte des aspects innovants des actions repérées dans le cadre des projets PIC/PRIC cartographiés (voir supra) en vue de les valoriser. Cette action s'inscrit dans le long terme mais également en vue d'un événement programmé en tout début d'année 2021.

Pour ce faire, une formalisation est nécessaire.

Cette formalisation pourra prendre l'aspect de monographies, ou à minima de fiche mettant en avant les points saillants innovants, les résultats obtenus, les points de force, les points à améliorer, le questionnement des acteurs et partenaires en cours de projet.

Compte tenu du nombre d'actions représentées sur la cartographie et compte tenu des délais, les attendus sont les suivants :

- Le répondant sera force de proposition d'une méthode de sélection des actions à explorer ainsi que d'un format de livrable.
- Il quantifiera le nombre de monographies et / ou fiches qui pourront être livrées d'ici fin 2020

Nota : Certaines actions et les plus exemplaires, feront l'objet d'un reportage filmé (3 minutes maximum) n'entrant pas dans le cadre de ce cahier des charges, mais avec lequel il conviendra de s'articuler afin de s'assurer de la complémentarité des contenus.

B/ Réalisation d'un benchmark

Afin d'inscrire l'action dans la continuité, il s'agira d'amorcer une veille des projets et actions innovantes mises en œuvre dans le cadre de la formation, de l'accompagnement et de l'insertion vers et dans l'emploi des publics les plus fragiles ou récemment fragilisés dans le contexte de crise qui s'est récemment installé.

Il s'agira de repérer des actions mises en œuvre dans le cadre du PIC/PRIC sur le reste du territoire national mais aussi d'élargir les recherches à d'autres dispositifs ou d'autres territoires (éventuellement à l'échelle européenne), dès lors que ces actions apportent un intérêt en termes d'essaimage, notamment dans le cadre de notre mission PIC/PRIC.

Pour le format de restitution de cette veille, à ce stade, il appartient au répondant d'être force de proposition.

3. Calendrier.

<i>Phases</i>	<i>Périodes de livraison</i>	<i>Observations</i>
Lot n°1 : Compléter et faire évoluer le contenu de la cartographie des actions et projets PIC/PRIC.	Semaine 49	<i>Aucune possibilité de modifications de dates au-delà de l'année 2020.</i>
Lot n°2 : Cartographier le réseau des Tiers Lieux en Provence Alpes Côte d'Azur.	Semaine 50	
Lot n°3 : Repérer, capitaliser les réalisations innovantes en vue de les valoriser et de les essayer A/ rendre compte des réalisations des actions cartographiées B/ Réaliser un benchmark.	Semaine 48 pour les actions faisant l'objet d'un film Semaine 51 pour les actions ne faisant pas l'objet d'un film Semaine 53	

4. Informations complémentaires.

- Les répondants ont la possibilité de répondre à l'ensemble de l'appel à projet ainsi que de choisir de ne répondre qu'à certains lots. Dans ce cas, il est essentiel de préciser sur quels lots portent les réponses en préambule.

- Les répondants ont également possibilité de répondre en consortium. Dans ce cadre, le porteur de projet, unique interlocuteur du CARIF Espace Compétences, sera clairement identifié. Les réponses apporteront également suffisamment d'information sur les partenaires associés, ainsi que sur le rôle de chacun dans le projet.
- La remise des livrables feront office de rapport et bilan à l'issue de la mission.

5. Modalités de réponse.

A/ Les réponses au présent appel à projets seront adressées par courrier électronique au

CARIF ESPACE COMPETENCES
emaurel@espace-competences.org
tél : 04.42.82.43.29
Portable : 06.08.93.79.21

AU PLUS TARD LE MERCREDI 25 NOVEMBRE 2020

B/ La formalisation des réponses est libre mais doit obligatoirement faire ressortir :

- Les objectifs de chaque phase.
- Les modalités de mises en œuvre.
- Un calendrier précis de réalisation de chaque étape énoncée.
- les livrables.

C/ Les réponses seront instruites sur la base des critères hiérarchisés suivants :

- Expérience de l'organisme dans le domaine concerné et/ou dans le cadre d'une démarche similaire.
- Clarté et cohérence de la proposition.
- Rapport qualité prix.